

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE BOIS JÉRÔME ST OUEN**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 Juillet 2018**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 05 juillet 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique, M. IBERT André, M. CHOPINET Jean-Noël, M. GUYADER Alain, M. DAUYS Serge, Mme LIZESKI Nadège, Mme CHRISTIAENS Catherine, Mme GIRARD Alexandra.

Absentes excusées : Mme JORRE Béatrice donne pouvoir à Mme LIZESKI Nadège, Mme TABOUREL Juliette donne pouvoir à Mme Virginie ROZANSKI, Mme PERRIER Layla, Mme ROZANSKI Virginie.

Absents non excusés : M. DROUET Daniel, M. DALIGAULT Cyril.

Secrétaire de séance : Dominique BOGAERT

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

En l'absence de Madame Virginie ROZANSKI, le pouvoir de Madame Juliette TABOUREL est rendu caduc.

**DELIBERATION POUR CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LE CHANGEMENT DES VOLETS ROULANTS ET MISE EN SECURITE DES BATIMENTS DE L'ECOLE COMMUNALE ( DELIBERATION N°2018/29)**

Monsieur le Maire indique qu'une subvention d'un montant de 11.050 € a été accordée à la commune au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Les travaux subventionnés permettent la sécurisation des portes et fenêtres ainsi que l'installation d'une alarme de confinement dans chaque classe.

Trois devis sont présentés pour la sécurisation des portes et fenêtres par l'installation ou la transformation de volets.

- Devis de la société Beauné-Lamouret qui motorise les volets pour 20.935,42 € TTC, (17.446,18 € HT), électricité comprise.
- Devis de la miroiterie –vitrerie Franconville avec remplacement des volets pour un montant de 22.382,56 € TTC (18.652,13 € HT) + 545,57 € TTC pour l'électricité soit un total de 22.928,13 € TTC.
- Devis de la société BTI avec remplacement des volets pour un montant de 23.472,00 € TTC, (19.560,00 € HT) + 545,57 € TTC pour l'électricité soit un total de 24.562,57 € TTC .

Après analyse des solutions préconisées et prix, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le devis présenté par la société Beauné-Lamouret pour un montant de 20.935,42 € TTC soit 17.446,18 € HT.

## **DELIBERATION POUR CHOIX DU FOURNISSEUR CONCERNANT L'ALARME DE CONFINEMENT DE L'ECOLE (DELIBERATION N°2018/30)**

Deux devis sont présentés pour l'alarme de confinement de l'école.

- Devis de M. COLETTE Yohann, électricien pour un montant de 1.762,03 € TTC (1.468,36 € HT) pour une installation sans contrat d'entretien.
- Devis de la société Sécurité Ouest (SOS) pour un montant de 1.459,80 € TTC (1.216,50 € HT) plus 10,03 € TTC/par mois (8,36 € HT) pour un contrat d'entretien.

Après analyse des devis, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le devis présenté par la société Sécurité Ouest (SOS) pour un montant de 1.459,80 € TTC (1.216,50 € HT) plus 10,03 € TTC/par mois (8,36 € HT) pour un contrat d'entretien.

## **DELIBERATION POUR CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LA TAILLE DES TILLEULS SUR LA PLACE DU VILLAGE (DELIBERATION N° 2018/31)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Mézières Paysages pour l'élagage des tilleuls de la place du village pour un montant de 2.973,60 € TTC, avec ramassage des coupes, pour un montant de 2.973,60 € TTC (2.478 € HT).

Le coût de cette prestation, effectuée par la même entreprise en 2016 mais sans ramassage, s'était élevé à 2.546,21 € TTC, soit une stabilité du coût de la prestation sur deux ans.

Monsieur le maire propose donc d'accepter ce devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ce devis.

## **RECENSEMENT DES PROJETS SIEGE, PROGRAMMATION 2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire part au SIEGE de la programmation des projets communaux pour l'année 2019 et à venir concernant les opérations sur réseau électrique, projets d'énergie renouvelable et opérations d'éclairage public isolé. Après débat, le conseil municipal décide d'y inscrire les projets suivants :

- 1) Effacement des réseaux rue des Nouveaux Près et rue de l'Abbé Seyer (pour 2020)
- 2) Effacement des réseaux rue du Puits (pour 2022)
- 3) Effacement des réseaux rue du Manoir (2023)
- 4) Opération d'éclairage public isolé (2019)
- 5) Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école maternelle (Projet actuellement en réflexion avec le SIEGE (2020)
- 6) Projet de méthanisation

Cette programmation n'est pas contractuelle et peut varier en fonction de plusieurs critères et notamment celui du budget alloué par la SIEGE annuellement.

## **DELIBERATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT D'ARCHITECTE DU 18 MAI 2016 SUITE A LA NOUVELLE ECONOMIE DU PROJET (DELIBERATION N° 2018/32)**

Dans le cadre du marché REHACB1, le changement d'affectation du local médical en local commercial pour l'installation d'un restaurant ayant été validé par le conseil municipal, il y a nécessité de complément d'intervention sur le projet établi par l'architecte, Monsieur Renault Nicolas, pour la modification des devis et plans existants notamment.

Il convient donc de prendre un avenant au contrat du 18 mai 2016 pour la prise en charge de la facturation des nouvelles prestations fournies.

Le montant de cet avenant s'élève à 2.250 € HT, soit 2.815,54 € TTC.

Le conseil vote de la façon suivante : 1 voix contre, 2 abstentions, 6 voix pour.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la majorité des voix et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**DELIBERATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER DES AVENANTS AU MARCHÉ REHACB1 POUR LA PRISE EN COMPTE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RESULTANT DU CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOCAL MEDICAL(DELIBERATION N°2018/33)**

Au vu de la nouvelle étude présentée par M. RENAULT, architecte, les coûts supplémentaires qui découleront de la modification du projet du marché REHACB1, se répartiront comme suit :

- Lot 1 et 2 société ABM : 5.165 € HT, soit 6.198 € TTC
- Lot 3 société Beauné-Lamouret : 2.335,80 € HT, soit 2.802,96 € TTC
- Lot 4 société EVM : 1.856,51 € HT, soit 2.227,81 € TTC
- Lot 5 société EDELEC SECURIVAL : 3.305,00 €ht, soit 3.966,00 € TTC

Le conseil municipal vote de la façon suivante : 1 voix contre, 1 abstention, 7 voix pour.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avants au marché REHACB1 à la majorité des votants et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN CONTRAT D'ARCHITECTE POUR ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE PROJET RESTAURANT QUI REMPLACE LE PROJET LOCAL MÉDICAL (DELIBERATION N°2018/34)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition de contrat pour la prestation d'études préliminaires du projet restaurant de M. Nicolas RENAUL, architecte, pour un montant de 3.940 € HT, soit 4.728 € TTC.

Le conseil municipal vote de la façon suivante : 1 voix contre, 1 abstention, 7 voix pour.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'architecte pour les études préliminaires du restaurant à la majorité des votants et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**AVIS DU CONSEIL SUR LES PLANS DE L'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT**

Les avis des membres du conseil municipal présents sont partagés quant-à l'esthétisme du projet d'agrandissement mais tous admettent que les contingences financières et spatiales ne permettent pas de meilleure proposition, celle présentée restant néanmoins en cohérence avec l'ensemble du projet.

**DÉLIBÉRATION POUR UN ÉVENTUEL AGRANDISSEMENT DU LOCAL RESTAURANT EN FONCTION DE L'ESTIMATION FINANCIÈRE FOURNIE(DELIBERATION N°2018/35)**

Monsieur le Maire présente l'estimation du coût du projet d'agrandissement pour le restaurant, comprenant la dalle, qui s'élève à 118.575 € TTC.

Ce projet pourrait être financé sur le budget 2019 avec appel à subventions à l'appui.

Une DETR sera notamment sollicitée, qui pourrait représenter un financement à hauteur de 40 % du coût du projet, soit environ 50.000 €.

Le conseil municipal vote de la façon suivante : 1 voix contre, 1 abstention, 7 voix pour.

Le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement du local restaurant, sur la base de l'estimation financière fournie, à l'unanimité des votants

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE (DELIBERATION N°2018/36 ET 2018/37)**

Monsieur le Maire explique que différents éléments ont été notifiés après le vote du budget primitif et qu'il convient de les intégrer par le vote d'une décision modificative.

Les ajustements concernent les éléments suivants :

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la modification du budget primitif en ce sens.

**DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DE L'EURE POUR LA MISE À DISPOSITION D'AGENT (DÉLIBÉRATION N°2018/38)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

### **INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS OBTENUES OU EN COURS D'INSTRUCTION**

Presque 20.000 € sont à espérer de La communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération à titre de subvention pour le projet restaurant.

La demande de subvention au titre du programme Leader dans le cadre des fonds européens va passer en commission d'examen, si elle reçoit un avis favorable ce sont 50.000 € qui pourraient être affectés au marché de travaux du projet boulangerie.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point sur les attributions de compensation : Seine Normandie reconnaît une erreur d'appréciation dans le versement des attributions de compensations au titre de la fiscalité directe, la commune se voit bien réaffecter les 37.220 € qui avaient été ôtés.
- Remerciements de la Rosière 2018 : Melle Fantine LEGRAS a adressé une carte de remerciement à l'ensemble du conseil municipal pour le remercier pour son couronnement en qualité de Rosière 2018.
- Le fauchage ainsi que le marquage de la route traversant la forêt qui mène à Vernon a été demandé par Monsieur le Maire.
- Les haies de la rue de l'Abbé Seyer seront taillées au cours de la deuxième quinzaine de juillet.
- La compagnie AXA a sollicité l'approbation du conseil municipal pour démarcher les habitants de la commune aux fins de leur proposer une mutuelles santé estampillée « communale » a un tarif préférentiel de -30 %. La démarche se faisant sous couvert du soutien du conseil municipal, celui-ci ne souhaite pas être associé à une démarche commerciale afin de ne pas faire preuve de favoritisme envers une compagnie plutôt qu'une autre. Le conseil municipal émet donc un avis défavorable à cette démarche en son nom.
- Une journée de travaux des conseillers municipaux sera organisée en septembre pour :
  - o Finitions de la cuisine de la salle polyvalente
  - o Pose de Placoplatre dans la mairie
- Une matinée de nettoyage des rues de la commune sera organisée début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 10 Juillet 2018

Le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers